

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : **Vendredi 20 octobre 2023****CONVOCACTION**Date : 13 octobre 2023
Affichée le : 13 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
27 octobre 2023DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS –.

Absents représentés

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Bruno DION
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Thierry MALHERBE
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-10-01

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Municipal, par délibération du 10 décembre 2020, a décidé de donner délégations à Monsieur le Maire pour tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°76-2023 à n°110-2023 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT